



Réunion du Comité Syndical

du vendredi 24 juin 2005

CS - 1.19

**Comité Technique Paritaire  
Désignation des représentants du  
SERTRID**

**RAPPORT**  
Présenté par M. Daniel FEURTEY  
Vice Président

La précédente délibération créant un comité technique paritaire, il s'avère nécessaire de désigner les représentants de la collectivités au sein de ce CTP.

En ce qui concerne les représentants du personnel, ceux-ci seront désignés lors des prochaines élections dont la date sera fixée par arrêté, après avoir consulté les organisations syndicales.

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

~~DESIGNE MM. Emile GEHANT et Daniel FEURTEY~~ représentants titulaires et  
MM. Gérard GUYON et Jean LIBORIO représentants suppléants.

\*\*\*\*\*

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 4 JUIL. 2005, conformément au C.G.C.T.  
Dépôt en préfecture le 30 JUIN 2005

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président du S.E.R.T.R.I.D.**  
pour le Traitement Intercommunal des Déchets

**S.E.R.T.R.I.D.**  
Zone Industrielle de Bourogne  
90140 BOUROGNE  
**Emile GEHANT**

Préfecture du Terr. de Belfort

30 JUIN 2005

Service Courrier 2